



Note:

Aucun droit ne peut être tiré du dessin.

Les matériaux et les meubles sont donnés à titre d'illustration. Le sens de jointure du parquet et du carrelage est déterminé par l'architecte ou l'acheteur lors de son choix. Les dimensions sont purement indicatives et donnent la mesure du gros œuvre de mur à mur avant plafonnage. Toute différence, en plus ou en moins, sera une perte ou un gain pour l'acheteur sans ajustement de prix. Les plans des cuisines sont également purement indicatifs. Les surfaces totales brutes des appartements ont été mesurées comme suit: depuis l'extérieur du mur de façade et depuis la moitié du mur pour les mitoyens entre les appartements et les parties communes.



Appartement 2.3 - studio

Surface brute : 36,7 m²

Terrasse : 11,0 m²

LÉGENDE

faux-plafonds	×	gaine technique
lave-linge	LL.	carrelage
groupe de ventilation	V.	carrelage effet parquet
chaudière	CH.	terrasse en bois

SITUATION



PLAN REZ +1

FACADE AVANT